

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 629** Subvention à l'association La traversée des arts (2e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La traversée des arts ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 6 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention de 3000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 2e arrondissement à l'association La traversée des arts, 13 rue Mandar Paris (2e) pour la création de Moi, Monsieur, moi en 2011. 2011\_05961, simpa 46941.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.